



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
26 novembre 2001

Original: français

Première session ordinaire de 2002

28 janvier - 8 février 2002, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération avec la Guinée
(2002-2006)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable ..	2 - 8	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	9 - 17	3
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés	18 - 34	4
A. Promotion d'une bonne gouvernance	19 - 25	4
B. Lutte contre la pauvreté	26 - 32	6
C. Thèmes transversaux et activités spéciales	33 - 34	7
IV. Modalités de gestion	35 - 38	7
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour la Guinée (2002-2006)		9

Introduction

1. Le processus de préparation du deuxième cadre de coopération (CCP) de la Guinée a démarré avec la revue de pays en juillet 2001 et s'est appuyé sur le bilan commun de pays et le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement adoptés respectivement en décembre 2000 et mai 2001. Il prend également en compte les documents d'orientation, les stratégies et priorités nationales de développement ainsi que plusieurs documents et initiatives thématiques et sectoriels dont : Guinée Vision 2010, le programme national sur le développement humain (PNDH), le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) et les rapports nationaux sur le développement humain. Le CCP 2002-2006 est le résultat d'une large concertation avec les partenaires et les différentes tranches de la société guinéenne.

I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable

2. Après presque trois décennies de centralisme, la Guinée s'est engagée dans un processus de libéralisation politique et économique à partir de 1984. Suite à l'adoption du multipartisme intégral et au lancement du programme de réformes économiques et financières (PREF), des résultats encourageants ont été enregistrés : au cours de la période 1996-2000, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a été en moyenne de 4,7 % contre un taux moyen inférieur durant la décennie précédente ; le taux d'inflation était de 4,6 % en 1999 contre 16,6 % en 1992 ; la part du secteur privé dans les crédits à l'économie s'est considérablement accrue.

3. Ces performances ne se sont pas traduites en terme de réduction de la pauvreté du fait des faiblesses structurelles de l'économie, de la forte croissance démographique, de la faiblesse des outils de production et des incitations en faveur des secteurs productifs et porteurs de croissance, de la faiblesse de la répartition des ressources et du poids des réfugiés. La Guinée affiche un revenu annuel par habitant estimé à 368 dollars en 2000 contre 546 dollars en 1996. Avec un des plus faibles indicateurs de développement humain (IDH), es-

timé à 0.397 en 1999, la Guinée se place au 150^{ème} rang parmi 162 pays, selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2001*. Les analyses disponibles sur la pauvreté remontent à l'année 1995 et donnent la situation suivante : 40,3 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé à .80 d'un dollar par jour, tandis que l'extrême pauvreté touchait 12 % de la population. L'incidence de la pauvreté est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain et les femmes sont plus affectées que les hommes ; la Haute et la Moyenne Guinée sont les régions où les plus touchées.

4. L'état de pauvreté contraste avec les progrès réalisés au niveau de certains indicateurs sociaux : le taux brut de mortalité est de 14,2 pour mille contre 21 pour mille en 1983 ; les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont en baisse (de 136 pour mille à 98 pour mille et de 229 pour mille à 177 pour mille, respectivement, entre 1992 et 1999). Dans le domaine de l'éducation, les progrès sont plus remarquables : le taux de scolarisation primaire est passé de 29 % en 1990 à 56 % en 1999 ; la scolarisation des filles dans le primaire a plus que doublé – 40 % en 1999 contre 19 % en 1990 ; le taux de couverture en eau potable est de 52 %. Toutefois, dans l'ensemble les indicateurs sociaux du pays sont en deçà de ceux des pays de la sous région : le taux de mortalité maternelle demeure élevé (528 pour 100 000 naissances vivantes) ; une femme guinéenne sur sept court le risque de mourir en cours de grossesse ; 70,8 % des ménages s'approvisionnent en eau à partir des sources traditionnelles non potables. Le taux de prévalence du Sida s'élève à 2 % et masque la rapide croissance de la pandémie (le nombre de cas cumulés s'élevait en 1998 à 5 307 contre 221 seulement entre 1987 et 1990) ; les prostituées, les militaires et les chauffeurs routiers sont les plus touchés.

5. Le déséquilibre entre les ressources et la population induit une dégradation accélérée de l'environnement, amplifiée par l'afflux massif de réfugiés au cours des dix dernières années. Les principaux défis à relever sont notamment la réduction accélérée des forêts denses, l'érosion des sols, les menaces des écosystèmes aquatiques par la sédimentation et l'envasement des cours d'eau. En dépit de ses immenses potentialités agro-pastorales, sylvicoles et halieutiques, le pays n'est pas encore parvenu à assurer sa sécurité alimentaire.

6. Au plan de la gouvernance, des difficultés persistent au niveau du dialogue politique et l'efficacité des institutions démocratiques est limitée par des faiblesses humaines matérielles et financières ; l'appareil judiciaire et le Conseil national de la communication sont relativement dépendants de l'exécutif. Malgré les efforts d'assainissement engagés récemment, la gestion des affaires publiques reste centralisée et l'administration souffre de problèmes tels que l'absence de transparence, l'impunité, l'opacité dans la gestion des finances publiques, la faiblesse des capacités de gestion macro-économique et financière et la faiblesse de l'appareil statistique.

7. En outre, la Guinée est située dans une sous-région instable ; depuis Septembre 2000, des attaques rebelles transfrontalières ont causé des centaines de morts, des dégâts matériels, une dispersion des réfugiés et un déplacements massif des populations guinéennes. La persistance de cette instabilité pourrait hypothéquer les chances de succès des réformes.

8. Pour faire face à ces problèmes, le Gouvernement s'est doté en 1996 d'une vision de long terme, Guinée Vision 2010, afin de réaliser une planification plus globale et cohérente du développement économique et social. Il est envisagé la mise à jour et le renforcement du document pour tenir compte des besoins nouveaux et des exigences de la coopération internationale. Par ailleurs, en 2000, le Gouvernement a élaboré avec l'appui de ses partenaires un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) qui sera finalisé en décembre 2001 et constituera le cadre de référence pour toutes les initiatives dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

9. Le CCP 1997-2001 a appuyé le Gouvernement dans la mise en œuvre du PNDH 1998-2001 à travers l'élaboration de plusieurs programmes et documents cadres de référence nationale. Les conclusions de la revue de pays indiquent que l'assistance du PNUD a donné des résultats significatifs dans les domaines suivants.

10. *Le renforcement des capacités de formulation de politiques et programmes au niveau national.* Les programmes cadres et plans d'actions (genre, secteur privé, décentralisation, presse nationale, tourisme, jeunesse, biodiversité et changement climatique) ont été

formulés et exécutés selon l'approche programme et la modalité exécution nationale. L'élaboration et la diffusion de trois rapports nationaux sur le développement humain (RNDH) ont permis de renforcer le plaidoyer en faveur du développement humain durable (DHD) et donné lieu à un recours accru à l'expertise nationale ; l'intégration du concept DHD dans les politiques et programmes de développement est considérée comme un acquis.

11. *L'alliance entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le PNUD.* Cette alliance a permis de renforcer les capacités des communautés de base et de consolider la décentralisation avec les acquis suivants : développement des capacités de préparation de plans de développement communautaire, de gestion du crédit et de recherche de financement ; introduction de l'approche éco-développement participatif en Moyenne Guinée, une zone écologiquement vulnérable ; mise en place de systèmes de crédits de proximité assortis d'alphabetisation fonctionnelle, et de formation en gestion des infrastructures bénéficiant à 3 000 associés dont 51 % de femmes. Huit services régionaux d'appui aux collectivités et à la coordination des organisations non-gouvernementales (ONG) ont été créés ainsi que 300 emplois permanents en faveur des jeunes filles ; huit plates-formes multi-fonctionnelles ont été installées en partenariat avec l'ONUDI et ont contribué à l'allégement des tâches domestiques des femmes rurales ; dans le domaine de l'appui à la décentralisation un guide sur les droits et devoirs du citoyen et une loi coopérative ont été élaborés.

12. *Mobilisation de ressources.* Les programmes cadres ont été conçus comme outils de plaidoyer, de coordination et de sensibilisation ; les financements mobilisés pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) représentent le triple des objectifs initiaux.

13. *Au titre du secteur privé.* Une agence d'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux petites et moyennes industries (PMI) a été créée et plus de 200 entrepreneurs ont été formés ; une étude de faisabilité d'un fonds de garantie a été réalisée.

14. *En matière de coordination et de partenariat.* Le plaidoyer et la mobilisation nationale autour du PNDH ont permis de nouer des partenariats autour des thèmes du DHD avec les organisations de la société civile (OSC) (réseau des journalistes, musiciens et créateurs

de Guinée, forum des ONG); une concertation régulière avec le système des Nations Unies et les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux et les Institutions de Bretton Woods (IBW) (France, Japon, Etats-Unis, Allemagne, Canada, Union européenne) a été développée de sorte que l'assistance aux réfugiés et personnes déplacées, le dialogue des politiques avec les autorités et les capacités de pilotage du DSRP ont été renforcées.

15. Les activités de plaidoyer et les contributions substantives ont permis la prise en compte dans le DSRP d'aspects importants comme le genre, la bonne gouvernance, le Sida et les droits humains. Le cadre participatif de l'exercice bénéficie de l'appui du PNUD et des actions sont en cours avec la Banque Mondiale pour la mise en place des mécanismes de suivi.

16. Cependant, les réductions budgétaires successives ont eu pour conséquence des révisions majeures au niveau des objectifs du descriptif de l'appui au programme (DAP), ce qui a amoindri l'impact et l'efficacité des appuis fournis. Une maîtrise insuffisante des procédures de l'exécution nationale par les cadres nationaux s'est traduite par des lenteurs et des lourdeurs administratives; en outre, la non-implication d'autres entités nationales (ONG) dans l'exécution des programmes doit être notée. Par ailleurs, la coordination et le suivi des programmes cadres ont été insuffisants du fait des changements intervenus au sein des structures nationales concernées. Les actions de partenariat ont été également insuffisantes et les tables rondes prévues n'ont pas pu être organisées en raison de conditions peu favorables dans le contexte national; les IBW ont gelé leur assistance entre 1999 et 2000.

17. Les enseignements tirés de la coopération passée se résument comme suit :

a) Le choix des domaines de concentration du programme a été judicieux et répondait aux exigences d'amélioration de la gouvernance et de la lutte contre la pauvreté. Ces exigences demeurent encore et constituent une préoccupation du Gouvernement et de ses partenaires au développement ;

b) Le besoin de recentrage des programmes cadres et le renforcement des instruments de pilotage et de suivi de la pauvreté avec la mise en place d'un observatoire ;

c) Le besoin de développer avec le Gouvernement une intense activité de sensibilisation/mobilisation de ressources auprès des donateurs ;

d) Le lien de l'appui à la décentralisation avec la lutte contre la pauvreté et la préservation de l'environnement ;

e) La nécessité de la mise en place d'un mécanisme PNUD/Gouvernement pour la coordination générale du programme et sa mise en œuvre ;

f) Le suivi/évaluation du programme à la lumière des cadres de résultats stratégiques (CRS) dans un cadre participatif.

III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés

18. Les trois orientations prioritaires du Plan cadre sont : a) d'appuyer les efforts de pacification et de sécurité dans la sous-région ; b) de favoriser la mise en place d'un cadre favorable au développement humain ; c) de renforcer la qualité et l'accès aux services sociaux de base. Les domaines de coopération retenus pour le futur programme sont dérivés des besoins de la Guinée, de ses objectifs et priorités de développement tels que définis dans le cadre stratégique de réduction de pauvreté (CSR), du nouveau rôle du PNUD, des orientations du Plan cadre et des enseignements tirés de la coopération antérieure. L'assistance du PNUD pour la période 2002-2006 contribuera aux objectifs prioritaires suivants : a) création d'un environnement favorable au développement humain durable ; b) réduction de la pauvreté ; c) protection et régénération des ressources naturelles ; d) promotion du rôle et du statut de la femme. Ces objectifs relèvent tous du 2^{ème} axe prioritaire du Plan cadre. L'appui du PNUD sera ciblé sur deux pôles : promotion d'une bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. L'environnement et le genre sont considérés comme thèmes transversaux.

A. Promotion d'une bonne gouvernance

19. Le Gouvernement est engagé dans le processus de préparation d'un programme national de renforcement des capacités de gestion et de bonne gouvernance. Ce

programme couvrira plusieurs champs dont notamment, le pilotage de l'économie et la gestion stratégique du développement, le renforcement des institutions judiciaires et parlementaires, le renforcement des organisations de la société civile, l'éducation civique et la communication, et la modernisation de l'administration. Le principal objectif visé au niveau de ce pôle consiste à créer un environnement et un cadre favorables à la lutte contre la pauvreté. Les activités en cours qui ont un impact sur l'amélioration du contexte national seront rationalisées et intégrées dans le nouveau programme (secteur privé, décentralisation, genre et société civile, presse). Outre l'appui à la formulation du programme national, un certain nombre de chantiers sera réalisé au niveau des composantes ci après.

Gouvernance économique

20. L'objectif consiste à promouvoir un mode de gestion mieux coordonné et plus transparent et à assurer une bonne coordination et une gestion efficace des politiques et des ressources. L'appui du PNUD qui vise à améliorer la gouvernance économique afin de créer les conditions favorables à la lutte contre la pauvreté sera axé sur les aspects suivants : a) le renforcement des mécanismes de coordination des politiques et de mobilisation de l'aide extérieure ; b) le renforcement de la transparence dans la gestion des flux d'information économique et financière ; c) la réflexion de long terme et l'adoption d'une vision à l'horizon 2025. En outre, le PNUD appuiera l'élaboration d'un plan de lutte contre la corruption et la re-dynamisation du comité de liaison secteur public/secteur privé.

21. Les résultats attendus sont : a) un programme national de renforcement des capacités et de gouvernance ; b) des ressources publiques mieux sécurisées; une sensibilisation et un recul de la corruption ; c) un environnement économique favorable ; d) un rôle plus accru du secteur privé dans l'économie nationale ; une étude de perspective à long terme ; e) le comité de liaison secteur public/secteur privé opérationnel; f) une concertation autour de l'étude sur les fonds de garantie en vue de la mise en place de ce mécanisme.

Gouvernance démocratique et participative

22. Cette composante vise à assurer une vie démocratique apaisée avec des institutions démocratiques fortes et jouant pleinement leur rôle. L'assistance du PNUD consistera à appuyer le renforcement du parlement, du Conseil économique et social et de la Chambre des comptes de la Cour suprême. Les membres de ces institutions bénéficieront de formation et le parlement sera doté d'un système d'archivage informatisé des textes de lois votés. Des consultations et un plaidoyer seront effectuées en vue de la mise en place de mécanismes consensuels pour l'organisation des élections. Un appui spécifique visera le renforcement des capacités de participation des femmes.

23. Les résultats escomptés de l'assistance du PNUD sont : a) l'apaisement du système politique reposant sur un consensus minimal ; b) l'établissement d'un mécanisme de supervision des consultations électorales consensuel ; c) des institutions républicaines jouant leur rôle de contre pouvoir ; d) une presse nationale publique et privée plus professionnelle et la publication régulière des journaux indépendants ; e) le parlement doté d'un site Web ; f) la formation des membres du bureau et des commissions.

Promotion des droits humains

24. L'appui du PNUD vise à enraciner l'état de droit en Guinée et à promouvoir les droits humains comme facteur de développement. Le PNUD apportera un soutien aux organisations de défense et de promotion des droits humains – l'Organisation guinéenne pour la défense des droits de l'homme (OGDDH) et l'Association guinéenne pour les droits de l'homme (AGDH) – en terme d'organisation et diffusion des textes en langues nationales. Il soutiendra des campagnes de sensibilisation à l'endroit des forces de l'ordre et de sécurité, la création d'un réseau d'ONG opérant dans le domaine des droits humains et la création de cliniques juridiques afin de fournir des conseils aux populations sur leurs droits mais aussi leurs devoirs. Les organisations féminines seront également organisées en réseau pour une action plus efficace.

25. Les résultats attendus sont les suivants : a) une population mise au courant de ses droits ; b) une réduction des cas de violation des droits humains ; c) des organisations de promotion des droits humains plus fortes et plus actives ; d) des forces de l'ordre mieux sensibilisées.

B. Lutte contre la pauvreté

26. En matière de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a franchi une étape importante en se dotant d'un cadre stratégique intérimaire de réduction de la pauvreté qui sera finalisé et rendu disponible en décembre 2001. Les principales orientations de ce cadre, dont l'élaboration a été articulée avec le bilan commun de pays et le Plan cadre, sont : a) d'accélérer la croissance économique et créer les opportunités de revenus et d'emplois pour les pauvres ; b) de promouvoir l'égalité d'accès aux services sociaux de base ; c) d'améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles et humaines. L'objectif poursuivi par le PNUD consiste à promouvoir des politiques et stratégies participatives de développement axées sur la réduction de la pauvreté. Les projets en cours dont les activités contribuent à la réduction de la pauvreté seront poursuivis dans le cadre du nouveau programme en veillant à assurer leur cohérence avec les nouvelles activités (lutte contre le Sida, programme de développement local).

Politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté

27. Le PNUD apporte un appui au processus d'élaboration du DSRP à travers des contributions qui ont permis la prise en compte d'aspects importants comme la gouvernance, le genre, le Sida et intervient dans le renforcement des capacités des structures de pilotage et l'animation du cadre participatif décentralisé. Le PNUD est également engagé avec la Banque Mondiale dans l'appui à la réalisation d'une enquête intégrale d'évaluation de la pauvreté (EIEP). L'assistance future sera axée sur la mise en place d'un observatoire de la pauvreté ; la création d'antennes régionales afin d'alimenter l'observatoire à partir de la base ; la mobilisation des ressources ; et le plaidoyer des activités pilotes visant la réduction des inégalités

selon le genre et selon les régions. A cet égard, les organisations du système des Nations Unies envisagent dans le contexte du Plan cadre de réaliser un programme conjoint en haute et moyenne Guinée dans les régions les plus pauvres.

28. Les résultats attendus de l'assistance du PNUD sont les suivants : a) le renforcement du comité de pilotage et de coordination du DSRP ; b) l'assurance du cadre participatif ; c) la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté ; d) la décentralisation d'un dispositif de suivi de la pauvreté et des inégalités dans le cadre d'un observatoire ; e) une participation accrue des populations au dialogue national sur la pauvreté ; f) l'amélioration des indicateurs de pauvreté féminine et de la pauvreté en moyenne et haute Guinée grâce au programme conjoint du système des Nations Unies.

Développement local et micro-finance

29. L'appui du PNUD dans ce domaine sera articulé autour des aspects suivants : a) conseils aux organisations et appui à la mise en place et renforcement des capacités des communautés à la base ; b) poursuite et renforcement des activités conjointes PNUD/FENU dans le cadre du programme de développement local, notamment élaboration de schémas locaux de développement ; c) consolidation de l'approche éco-développement participatif et l'extension des systèmes financiers décentralisés ; d) assistance technique aux institutions de crédits à la base et appui à l'institutionnalisation du crédit rural ; e) formation des populations, des élus et du personnel technique des collectivités. L'ensemble de ces activités sera articulé et renforcé avec les activités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

30. Les résultats attendus sont les suivants : a) des communautés renforcées et habilitées et capables d'initier et d'exécuter des projets de proximité ; b) approche éco-développement promue ; c) développement du système de micro-crédits et extension à plusieurs communautés rurales de développement avec une forte implication des femmes (CRD) ; d) pérennisation du système d'épargne et de crédit dans les zones couvertes ; e) diversification des produits financiers.

VIH/Sida

31. Les actions initiées au niveau de cette composante contribueront à renforcer le plaidoyer et les capacités d'intervention dans le domaine de la lutte contre le Sida. Le PNUD appuiera la création d'une association de personnes vivant avec le VIH ; le renforcement de la multi-sectorialité ; la réalisation d'une étude pointue sur l'impact du Sida dans le milieu rural ; le plaidoyer pour un engagement des autorités au plus haut niveau ; la poursuite des activités programmées dans le cadre de l'alliance du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) ; l'élaboration d'un plan pluri-annuel avec des activités ciblées sur les groupes les plus touchés (prostitués, militaires, routiers).

32. Les résultats escomptés sont les suivants : a) approche multi-sectorielle de lutte contre le Sida promue ; b) plan pluriannuel élaboré ; c) les groupes cibles mieux sensibilisés ; d) les acteurs nationaux et les ONG sensibilisés sur l'impact du VIH sur le développement humain ; e) des autorités nationales intervenant dans la sensibilisation ; f) la maîtrise de la pandémie, l'inversion de la tendance.

C. Thèmes transversaux et activités spéciales

33. *L'environnement et le genre.* Retenus comme thèmes transversaux, l'environnement et le genre feront l'objet d'attention au niveau des deux pôles. L'appui du PNUD consistera : à renforcer le plaidoyer afin que les deux thèmes soient pris en compte en amont de toutes les politiques ; à appuyer le développement du leadership féminin afin d'accroître sa représentativité dans les instances politiques et décisionnelles ; à appuyer les organisations de promotion des droits de la femme ; et à soutenir le réseau des femmes ministres et parlementaires. Au-delà de la prise en compte systématique de la protection de l'environnement dans les activités des communautés, le PNUD appuiera la mise en œuvre du plan national d'action pour l'environnement (PNAE) et s'engagera spécifiquement en faveur de la conservation de la biodiversité dans les Monts Nimba en réalisant des actions d'envergure en partenariat avec le FEM.

34. Au titre des activités spéciales, en partenariat avec des organisations du système des Nations Unies et des ONG, le PNUD appuiera le processus d'intégration et de réinsertion des personnes déplacées dans leurs régions d'origine ou d'accueil et lancera un projet de collecte des armes légères avec le Programme for Coordination and Assistance for Security and Development (PCASED).

IV. Modalités de gestion**Gestion**

35. Les mécanismes de gestion et de mise en œuvre tiennent compte de l'expérience antérieure et reposent sur les principes suivants : a) l'approche programme – les programmes cadres déjà formulés seront les cadres de mobilisation de l'assistance du PNUD qui sera recentrée sur des activités en amont ; b) l'exécution nationale – en raison du potentiel de la modalité de l'exécution nationale en matière de renforcement des capacités d'internalisation, le Gouvernement continuera à assurer la responsabilité de l'exécution des programmes et projets ; c) cependant, des actions de formation devront permettre d'assurer la maîtrise des procédures par les acteurs nationaux et une attention plus accrue sera apportée à l'implication d'autres entités nationales.

36. Le programme fera l'objet d'un suivi permanent. Une revue annuelle est prévue et tiendra compte des exigences du CRS. Les performances du programme seront mesurées à l'aune des indicateurs du DSRP qui constituent des repères nationaux. En outre, les revues semestrielles des CRS offriront l'occasion d'examiner les progrès et d'évaluer l'état de réalisation des résultats escomptés. Par ailleurs, la conformité des résultats avec les objectifs de Plan cadre sera examiné avec les partenaires du système des Nations Unies dans le cadre du suivi des objectifs de développement du millénaire. Une structure conjointe (Gouvernement, PNUD et autres acteurs) de coordination et de suivi/évaluation sera instituée afin d'assurer l'effectivité des évaluations.

37. Les actions de partenariat seront entreprises au sein du système des Nations Unies dans l'esprit du Plan cadre avec l'initiation d'un programme conjoint

en moyenne et haute Guinée dans les zones couvertes par le projet de développement local en Guinée. Une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources sera élaborée en concertation avec les autres bailleurs de fonds. Les alliances suivantes seront développées et renforcées : lutte contre la corruption (Union européenne, Banque Mondiale, Fonds monétaire international, PNUD) ; processus électoral (Union européenne, National Democratic Institute, International Foundation for Election Systems, PNUD) ; renforcement du parlement (France, United States Agency for International Development, PNUD) ; promotion du secteur privé (France, Centre du commerce international, ONUDI, PNUD). Les efforts seront poursuivis pour mobiliser des ressources auprès de fonds et mécanismes tels que STOP, Open Society Initiative for West Africa, Management Development and Governance Division, FENU, Fonds des Nations Unies pour la femme, FEM, les fonds régionaux sur la gouvernance, la pauvreté, le secteur privé. L'objectif visé est le doublement des ressources montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB).

Mise en œuvre

38. Il est retenu de recourir aux compétences nationales expatriées dans le cadre du mécanisme du transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN) et à celles des organisations des Nations Unies dans les domaines pointus. Ainsi, le Département des affaires économiques et sociales (UNDESA), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ONUDI, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Bureau international du travail continueront d'intervenir en appui technique de façon ciblée. Des recours ponctuels pourraient être faits aux services de ressources sous-régionales (SURF) et à la coopération technique entre pays en développement (CTPD) en vue de faire bénéficier le programme des réussites enregistrées ailleurs dans des contextes similaires.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour la Guinée (2002-2006)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report	(802)	Report des MCARB 1, des MCARB 2 et des allocations antérieures au titre des SAO
MCARB 1.1.1	6 768	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	285	
Total partiel	6 251^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	-	
Participation aux coûts de tierces parties (OFDA, Japon)	1 050	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds dont	12 885	
FENU	6 000	
VNU	150	
FEM	6 235	
Fonds divers d'affectation spéciale	500	
Total partiel	13 935	
Total	20 186^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies ; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; OFDA = Office of United States Foreign Disaster Assistance ; SAO = services d'appui administratif et opérationnel ; VNU = Volontaires des Nations Unies.